



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20230703-2023041-DE



Séance du 3 juillet 2023 à 19h00

2023/041

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Sébastien ABADIE, Dominique GAYE

Absents : Gisèle VINCENT (Procuration à Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (Procuration à Jean TRILLE), Hélène FRANCES (Procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSSEIN (Procuration à Denis FEGNE).

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

LOYERS MEDECINS

M le Maire informe le conseil municipal de l'issue des négociations menées avec les 5 médecins en place sur le montant trop élevé des loyers.

Il a été convenu que le montant des loyers sur les 5 baux professionnels signés à compter du 1^{er} septembre 2023 seront de 460 € par mois soit 420 € de loyer et 40 € de charges pour chaque médecin (qté 5).

Le bail du 6^{ème} loyer d'un montant global de 460 € (420€ de loyer et 40€ de charges) destiné à l'infirmière Azalée sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2023 date à laquelle est prévue le début de son activité.

La révision de ces loyers sera liée à l'indice des loyers des activités tertiaires (*ILAT*).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ces 6 baux professionnels avec modification du montant des loyers et révision de ceux-ci annuellement sur la base de l'indice *ILAT*.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE